



CHÉCY

Conseil municipal 2015 : compte-rendu du 10 février

L'an deux mil quinze, le dix février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, MM. TAFFOREAU, LEPAULT, LETELLIER, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, M. TOULOUGOUSSOU, Mme GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mme CHARDERON, M. CHERRIER, Mmes BERTRAND, HERINO, PICARD, LAMARQUE, Mlle FELIX, M. VAQUETA.

Absents excusés :

*M PIZZINAT a donné pouvoir à M. TINSEAU
Mme PUGIN a donné pouvoir à M. CHERRIER
Mme PERROT a donné pouvoir à Mme COLLADANT
M. LEPRETRE a donné pouvoir à Mme PICARD*

Formant la majorité des membres en exercice, Mme HERINO a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1/ Coopération décentralisée : convention avec l'agence de l'eau pour la station d'épuration du CHU de Bangui
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'agence de l'eau « Loire Bretagne », laquelle vise à financer pour partie les travaux de rénovation de la station d'épuration du CHU de Bangui. L'opération totale est estimée à 152.856€ et l'Agence de l'eau participera à ce projet à hauteur de 70.000€. Cette somme sera ensuite reversée à l'association AGIR ABCD qui sera chargée de la mise en œuvre de ce projet en République Centrafricaine.

2/ Passation d'une convention avec AGIR ABCD dans le cadre de la coopération
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association AGIR ABCD. Cette convention prévoit de confier à l'association la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la station d'épuration du CHU de BANGUI ainsi que la gestion des fonds que lui versera la ville dans ce cadre.

3/ Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) désignation d'un représentant
Le conseil municipal a désigné à la majorité (24 pour, 5 abstentions) Mme Isabelle GLOMERON pour représenter la ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission qui dépend de l'Agglo est chargée de vérifier que les transferts de compétences à l'Agglo se fassent dans des conditions financières équitables pour l'Agglo et les communes concernées.

4/ Tarif des annonces publicitaires

Le conseil municipal a fixé à la majorité (26 pour, 3 contre) l'augmentation des tarifs des annonces publicitaires. Ces tarifs n'ayant pas augmenté depuis 2010, la hausse proposée de ces tarifs est d'environ 5 à 6 %.

5/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique du Loiret

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec le centre de gestion du Loiret pour assurer les prestations relatives à la médecine préventive du travail pour le personnel municipal. Le montant annuel de la participation financière de la ville est fixée à 0,33 % du montant des rémunérations du personnel municipal. La durée de cette convention est de 3 ans.



CHÉCY

6/ Achats de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et pochettes avec impression et sans impression. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande avec l'Agglo et plusieurs communes de l'Agglo en vue d'acquérir des fournitures de bureau ainsi que du papier. Cette initiative permet de faire des économies d'échelle.

7/ Convention de coopération entre la ville et le SIGEA

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention entre la ville et le syndicat de gestion de l'espace aquatique pour le remboursement de différents frais (affranchissement, frais de secrétariat...) qui sont assurés par la ville de Chécy. Cette convention est un renouvellement prévu pour une durée de 5 ans.

PETITE ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS – TOURISME

1. Convention de partenariat entre la ville de Chécy et la compagnie Entr'Act pour la résidence de création en février 2015 et le spectacle « La Fin des chimères »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention de partenariat avec la compagnie Entr'Act pour la résidence de création et le spectacle Daruma « la fin des Chimères ». Cette résidence se tiendra du 23 février au 2 mars 2015.

2. Tarifs 2015 de la boutique du musée de la Tonnellerie

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs de la boutique du musée de la Tonnellerie pour l'année 2015. Ces tarifs sont reconduits ou connaissent une actualisation due au prix d'achat. Le public peut ainsi acquérir des produits locaux pour un prix raisonnable lors de sa visite au musée.

3. Convention cadre/Ecole de musique

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la passation d'une convention cadre avec l'école de musique. Cette convention fixe la contrepartie que la ville demande en raison du financement important qu'elle apporte au fonctionnement de l'école de musique.

Les objectifs fixés sont :

- l'accès démocratique aux enseignants
- l'établissement d'un projet pédagogique
- l'implication de l'association dans la réalisation de manifestations culturelles

4. Convention 2015 ville de Chécy / Association école de musique

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'école de musique pour 2015 fixant le montant de la subvention que la ville accorde à l'association pour son fonctionnement pour les premiers mois de l'année. La subvention s'élève à 30.000€ et constitue une avance sur la subvention définitive.

5. Tarifs des salles de Chécy pour 2015 – Annexe 1

Le conseil municipal a fixé à la majorité (26 pour, 3 contre) l'augmentation du tarif pour la salle de restauration de Beaugard le vendredi soir. Les tarifs évoluent d'environ 5 %.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1. Approbation de la modification simplifiée du PLU liée à la suppression partielle de l'emplacement réservé N°10

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification simplifiée du PLU liée à la suppression partielle de l'emplacement réservé n° 10 qui permettra la réalisation d'un lotissement d'une dizaine d'habitation rue du Grand Bourgneuf.



CHÉCY

2. Convention entre l'Etat (DDT 45) et la commune de Chécý (Centre mutualisé des ADS) pour le compte des communes de Bou et de Combleux

Le conseil municipal a validé à l'unanimité une convention avec l'état permettant l'institution d'un centre mutualisé à Chécý pour l'instruction des autorisations du droit du sol pour le compte des villes de Bou et de Combleux.

3. Rattachement des communes de Bou et de Combleux au centre mutualisé des ADS de Chécý

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation de conventions avec les villes de Bou et Combleux pour réaliser par les services de la ville de Chécý, l'instruction des autorisations du droit des sols. En contrepartie de cette instruction réalisée pour leur compte, les villes de Bou et Combleux rembourseront à la ville de Chécý le coût des actes instruits. La convention est d'une durée de 1 an renouvelable tacitement.

4. Acquisition foncière lieudit « Les Pâtures du port »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de 680 m² dans le secteur des « Pâtures du Port ». Le prix accepté est de 0.50 € par m². La parcelle acquise permettra d'agrandir les équipements publics en bord de Loire.

5. Acquisition foncière lieudit « Le milieu des Pâtures »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de 9260 m² dans le secteur des « Pâtures du Port ». Le prix accepté est de 0.50 € par m². Cette acquisition permettra d'agrandir les propriétés communales à proximité du val sportif.

6. Constitution de servitudes ERDF avenue Ilvesheim parcelle ZH 821 et ZH 822

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la constitution d'une servitude au profit d'ERDF sur les parcelles communales ZH821 et ZH822 av. d'Ilvesheim afin de permettre la réalisation d'une canalisation électrique souterraine. ERDF versera une indemnité à la ville de 20€ pour cette servitude. Maître MISSON est chargé de rédiger l'acte nécessaire.

7. Servitude sur les parcelles ZA123 ZA124 et ZA125 pour l'implantation de canalisation électrique et d'un poste de transformation ERDF - rue des plantes

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la constitution de servitude au profit d'ERDF sur les parcelles communales ZA 123, ZA 124 et ZA 125 rue des Plantes. La servitude permettra l'implantation d'un poste de transformation et la réalisation d'une canalisation électrique. ERDF versera une indemnité forfaitaire de 20€ à la ville et Maître MISSON sera chargé de rédiger les actes nécessaires

8/ Entretien des espaces verts – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le conseil municipal a décidé le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au code des marchés publics pour l'entretien des espaces verts de la commune. Le marché se fera en 2 lots :

- entretien des espaces verts par secteur pour un montant maximum de 180.000€
- entretien des espaces verts réservés à des entreprises adaptées pour un montant maximum de 50.000€.

9/ Réfection d'une piste cyclable : demande de subvention au département du Loiret

Le conseil municipal a sollicité à l'unanimité une subvention au département du Loiret pour financer la réfection d'une piste cyclable chemin du Rotissoir. Les travaux de réfection s'élèveront à 28.222€ HT et la subvention attendue sera au maximum égale à 50 % de ce montant.



CHÉCY

VIE SCOLAIRE ANIMATION

1/ Contrat enfance jeunesse 2014-2017 : renouvellement

Le conseil municipal a entériné à l'unanimité le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF du Loiret. Ce contrat permet la mise en place d'activités cofinancées entre la CAF et la ville et relevant de la jeunesse ou de la petite enfance. Le nouveau contrat est prévu sur une durée de 4 années. La ville pourra bénéficier d'une participation financière de la CAF de près de 276.356€.

2/ Participation à la classe de neige de l'école de la Bretauche

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (25 pour, 4 abstentions), la gratuité de la salle Monet à l'école de la Bretauche avec la mise à disposition d'un agent pour l'organisation d'une réunion en juin 2015. Cette location gratuite est évaluée à environ 200€ ;

INFORMATIONS LEGALES et DIVERSES

M. RABILLARD expose à l'assemblée le bilan d'activité pour 2014 du médiateur municipal. L'action de ce dernier a été jugée très positive et a été appréciée par de nombreux Caciens. M. le maire rappelle la date du prochain conseil municipal fixée au 31 mars 2015.

La séance est levée à 22h15.

Le maire

Jean-Vincent VALLIES